



**2017/2052(INI)**

30.11.2017

## **AVIS**

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le prochain CFP: préparation de la position du Parlement sur le CFP  
post-2020  
(2017/2052(INI))

Rapporteure pour avis: Monica Macovei

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. fait observer que la structure du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP) doit mieux correspondre aux cinq principales priorités politiques de l'Union; souhaite davantage de cohérence entre le financement du budget de l'Union et les objectifs de celui-ci, ce qui peut passer, le cas échéant, par une suppression du plafond de verre de 1 % du PIB pour les contributions des États membres et/ou par l'adaptation et la réduction des objectifs de l'Union;
2. demande une augmentation du financement pour lutter contre le phénomène de radicalisation qui engendre l'extrémisme violent au sein de l'Union; considère que cet objectif peut être atteint en favorisant l'intégration et en luttant contre la discrimination, le racisme et la xénophobie;
3. insiste sur l'importance des différents Fonds de l'Union et souligne que les mesures dans le domaine de la sécurité et de la migration devraient relever non seulement d'instruments spécifiques, tels que le Fonds «Asile, migration et intégration» ou le Fonds pour la sécurité intérieure, fournissant un niveau adéquat de financement pour relever les défis majeurs propres à ces domaines et dotés dès le début de ressources suffisantes pour toute la durée du prochain CFP, mais également d'instruments futurs plus généraux, dès la conception de ceux-ci, tels que le Fonds social européen (FSE), le Fonds de cohésion ou encore le Fonds pour l'union de la sécurité (qui correspond au programme européen en matière de sécurité) et les instruments de financement de l'action extérieure; relève qu'il ne faut pas exclure la possibilité de recourir à d'autres instruments, plus généraux, tels que le FSE, pour financer d'autres mesures pertinentes dans le contexte de l'intégration des migrants et des réfugiés dans les sociétés d'accueil; juge nécessaire de prolonger l'ensemble des Fonds ESI au-delà de 2020 et souligne que certains d'entre eux, tels que le FSE, devront s'intéresser tout particulièrement aux programmes visant à lutter contre la radicalisation, la marginalisation, les crimes de haine et la xénophobie;
4. demande davantage de soutien financier pour renforcer les activités de la société civile;
5. souligne que le niveau et les mécanismes de financement consacrés à la sécurité et à la migration doivent être adéquats et suffisamment flexibles pour éviter le recours systématique, année après année, au mécanisme de flexibilité du budget de l'Union, comme c'est le cas dans le cadre du CFP actuel depuis 2015, et pour garantir que les modes de prestation répondent efficacement aux besoins émergents sur le terrain; est d'avis que les fonds doivent également comprendre un examen rigoureux à mi-parcours afin d'adapter l'allocation des financements aux besoins sur le terrain sur la base de statistiques actualisées et de récompenser les performances dans la mise en œuvre des priorités de l'Union;
6. réitère sa préoccupation au sujet de la création d'instruments ad hoc non compris dans le budget de l'Union, tels que les fonds fiduciaires, qui ne préservent ni l'unité, ni

l'universalité du budget de l'Union et n'améliorent ni sa transparence, ni sa lisibilité; rappelle que les fonds fiduciaires de l'Union devraient uniquement financer des mesures à l'extérieur de l'Union; rappelle que le Parlement doit pouvoir exercer son pouvoir de contrôle non seulement lors de la création de ces fonds fiduciaires, mais encore sur l'ensemble des décaissements;

7. déplore l'augmentation du soutien financier qu'accorde l'Union à des pays tiers comme la Libye ou la Turquie pour empêcher la migration, malgré les préoccupations liées à la situation des droits de l'homme dans ces pays;
8. rappelle que, pour que l'union de la sécurité fonctionne correctement, les instruments financiers doivent viser principalement à améliorer les politiques actuelles et les systèmes en place;
9. rappelle l'importance du rôle de toutes les agences qui relèvent du domaine de la justice et des affaires intérieures (agences JAI) et des nouveaux organes de l'Union, notamment en matière de lutte contre la criminalité transfrontalière, la fraude, le blanchiment de capitaux et le terrorisme, que ces agences et organes aient pour rôle d'apporter une aide en matière d'asile, de coopération judiciaire, de coopération policière, de gestion des frontières, de protection des données, ou un appui aux projets de systèmes d'information à grande échelle, ou encore un soutien aux droits fondamentaux; demande que leur soient allouées des ressources adéquates pour mener à bien leurs opérations et activités; regrette que le financement consacré à un grand nombre de ces agences n'ait pas augmenté proportionnellement aux attentes relatives à leurs missions;
  - a) déplore l'insuffisance des ressources allouées au titre du CFP actuel aux agences liées aux services répressifs, telles qu'Europol, Eurojust et la CEPOL, et demande que la programmation des ressources soit conforme aux attentes politiques et aux besoins opérationnels des agences, y compris les besoins en matière d'assistance technologique et technique et de formation;
  - b) demande que davantage de fonds soient alloués à la création d'équipes communes d'enquête supplémentaires afin d'intensifier la coopération et l'échange d'informations dans les enquêtes transfrontalières;
  - c) souligne l'importance du travail réalisé par l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) en ce qui concerne plusieurs systèmes existants et nouveaux au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice; demande que lui soient allouées des ressources humaines et financières adéquates pour qu'elle puisse continuer à assurer ce travail ainsi que mettre en œuvre et gérer avec succès le système d'enregistrement des entrées et des sorties, le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS-TCN) et les initiatives à venir pour permettre l'interopérabilité des systèmes d'information de l'Union en matière de sécurité et de gestion des frontières et des flux migratoires;
  - d) rappelle l'engagement pris par l'Union en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le cadre de la stratégie de croissance Europe 2020, ainsi

que la nécessité de mieux comprendre, pour mieux les combattre, les phénomènes que sont la radicalisation, la marginalisation croissante de certains groupes, les propos chargés de haine et les crimes de haine; insiste sur le rôle qu'est appelée à jouer dans cette lutte l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA); demande que des ressources humaines supplémentaires soient allouées à la FRA; regrette que le mandat de la FRA continue de limiter son rôle de soutien aux droits fondamentaux; souligne que la FRA devrait être en mesure de formuler des avis d'initiative sur les propositions législatives et que ses compétences devraient être élargies à tous les domaines concernant les droits protégés en vertu de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, y compris, par exemple, aux questions de coopération judiciaire et policière;

- e) demande des ressources adéquates pour consolider le nouveau mandat de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) et souligne que ses nouvelles missions, compétences et activités nécessiteront la poursuite de son financement au titre du cadre financier post-2020;
  - f) souhaite que des ressources humaines supplémentaires soient allouées au Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), dans l'optique d'élargir son mandat et d'en faire une agence à part entière, qui soit capable de fournir l'assistance opérationnelle et technique nécessaire aux États membres;
  - g) souligne l'importance du rôle de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), qui fournit une évaluation complète de l'usage illicite des drogues, à la fois du point de vue de la prévention et du point de vue des mesures de répression; insiste dès lors sur la nécessité de veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées à l'OEDT;
  - h) demande que soient allouées des ressources adéquates pour assurer la bonne mise en œuvre et le bon fonctionnement du Parquet européen;
10. invite la Commission à invoquer l'article 7 du traité sur l'Union européenne s'il existe un risque clair de violation grave de l'état de droit par un État membre et demande au Conseil d'assumer ses responsabilités à cet égard.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	28.11.2017
<b>Résultat du vote final</b>	+: 40 -: 7 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Asim Ademov, Gerard Batten, Heinz K. Becker, Monika Beňová, Malin Björk, Caterina Chinnici, Rachida Dati, Ana Gomes, Nathalie Griesbeck, Sylvie Guillaume, Jussi Halla-aho, Monika Hohlmeier, Filiz Hyusmenova, Sophia in 't Veld, Dietmar Köster, Barbara Kudrycka, Monica Macovei, Roberta Metsola, Claude Moraes, Péter Niedermüller, Ivari Padar, Soraya Post, Birgit Sippel, Branislav Škripek, Csaba Sógor, Sergei Stanishev, Helga Stevens, Traian Ungureanu, Bodil Valero, Marie-Christine Vergiat, Udo Voigt, Kristina Winberg, Tomáš Zdechovský
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Gérard Deprez, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Jean Lambert, Jeroen Lenaers, Nuno Melo, Morten Helveg Petersen, Salvatore Domenico Pogliese, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Axel Voss
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	André Elissen, Karoline Graswander-Hainz, Georg Mayer, Julia Pitera

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>40</b>	<b>+</b>
ALDE	Gérard Deprez, Nathalie Griesbeck, Filiz Hyusmenova, Morten Helveg Petersen, Sophia in 't Veld
ECR	Jussi Halla-aho, Monica Macovei, Branislav Škripek, Helga Stevens
PPE	Asim Ademov, Heinz K. Becker, Rachida Dati, Monika Hohlmeier, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Barbara Kudrycka, Jeroen Lenaers, Nuno Melo, Roberta Metsola, Julia Pitera, Salvatore Domenico Pogliese, Csaba Sógor, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Traian Ungureanu, Axel Voss, Tomáš Zdechovský
S&D	Monika Beňová, Caterina Chinnici, Ana Gomes, Karoline Graswander-Hainz, Sylvie Guillaume, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Dietmar Köster, Claude Moraes, Péter Niedermüller, Ivari Padar, Soraya Post, Birgit Sippel, Sergei Stanishev
VERTS/ALE	Jean Lambert, Bodil Valero

<b>7</b>	<b>-</b>
EFDD	Gerard Batten, Kristina Winberg
ENF	André Elissen, Georg Mayer
GUE/NGL	Malin Björk, Marie-Christine Vergiat
NI	Udo Voigt

<b>0</b>	<b>0</b>

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention